

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2405)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

N° 149

AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel et M. Bolo

ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 12, après le mot :

« réel »,

insérer les mots :

« prévu à l'article 2 ».

II. – En conséquence, au même alinéa 12, substituer au mot :

« listés »,

le mot :

« énumérés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.